



Les enjeux prioritaires de l'agglomération chambérienne

Robert Mugnier est responsable d'une Mission développement prospective (MDP) qui intervient auprès des collectivités locales en Savoie dans leurs démarches de développement territorial. La MDP conduit ainsi une démarche prospective sur l'ensemble du département, Savoie 2020, et appuie Chambéry Métropole dans l'élaboration de son projet d'agglomération. MDP regroupe sous forme associative les principales collectivités du département, l'Université de Savoie, les compagnies consulaires. L'équipe permanente est composée de 7 personnes avec un profil sciences sociales dominant.

Les agglomérations sont face à des questions majeures : forte pression d'urbanisation avec un corollaire de marginalisation de certaines populations, raréfaction de certaines ressources (foncières et financières notamment), exigences élevées en terme de services (transports), mise aux normes d'équipements (traitement des ordures ménagères et des eaux usées). En même temps qu'elles se structurent, elles sont placées devant des choix qui engagent le long terme. Le projet d'agglomération s'impose comme une nécessité pour éviter le pilotage à vue. Cette démarche doit contribuer aussi à bien définir les relations entre l'agglomération et les communes pour fixer autant que possible des règles du jeu. Les questions portent alors sur les compétences (où placer le curseur pour la compétence urbanisme par exemple mais aussi sur les services à la personne et tout le domaine de l'action sociale), les ressources et les modes de « gouvernance » lorsque la mise en œuvre des compétences communautaires rencontre les prérogatives communales.

LES LOGEMENTS SOCIAUX ET LE VIEILLISSEMENT

La cohésion sociale a été abordée au cours de la phase initiale d'élaboration du projet d'agglomération. Deux questions majeures ont rapidement émergé. La première est celle de la pénurie de logements sociaux (plus de 6000 demandes en attente sur l'agglomération). Les objectifs du Programme local d'habitat (PLH) actuels sont loin d'être atteints alors qu'ils se révèlent insuffisants par rapport à la situation d'aujourd'hui. C'est le phénomène le plus aigu, l'agglomération est ici dans l'urgence. L'autre thème est le vieillissement avec en prospective des questions de maintien dans le tissu social des personnes âgées et des hébergements adaptés pour celles qui ne sont plus autonomes. D'autres thèmes ont été effleurés tels que l'accès à l'emploi et aux services. Cette première étape d'élaboration du projet s'est déroulée avec des groupes de travail asso-

ciant élus (très peu), membres du conseil local de développement et de la commission consultative des services publics locaux. C'était une phase ouverte.

La seconde étape s'est déroulée exclusivement avec les élus communautaires, au sein de la commission du projet d'agglomération, puis du bureau (ensemble des maires et des vice-présidents). La question des compétences respectives des communes et de l'agglomération a très vite émergé et elle a été nettement tranchée : à l'agglomération l'aménagement, le développement économique, les grands équipements et services ; aux communes tout ce qui relève de la proximité et donc l'essentiel, voire la totalité des services à la personne (enfance, personnes âgées, handicapés, appui aux associations...). De ce fait le projet d'agglomération qui se resserre sur les compétences propres de Chambéry Métropole reste très discret sur la cohésion sociale.

UNE PRIORITÉ ET DES NUANCES

Restent donc dans le texte qui devrait être adopté en décembre 2006 la politique logement (avec l'engagement d'un nouveau PLH), les opérations de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) (à forte dominante logement), et un paragraphe formel sur l'emploi et l'insertion. Les exigences environnementales, parce qu'elles sont en phase avec les « métiers » de l'agglomération, prennent le pas sur le « développement social » qui est laissé aux communes. Les débats autour du projet ont très clairement exprimé une volonté de ne pas faire remonter dans les missions de l'agglomération ce qui explicitement relève de la cohésion sociale.

Ce constat abrupt doit cependant être nuancé sur plusieurs points. La manière dont l'agglomération exerce ses compétences peut participer à la cohésion sociale, les politiques tarifaires sont un levier. De même, la politique très volontariste en matière de logement social retenue dans le projet est également un engagement majeur vers une plus grande cohésion sociale. Il apparaît aussi que la politique de la ville favorise quelques quartiers. Elle n'a pas été traitée dans le cadre du projet. Enfin, la cohésion territoriale, qui est plus nettement affirmée, peut être aussi considérée comme participant de la cohésion sociale, en cherchant à réduire les disparités entre communes et en créant un sentiment d'appartenance à l'agglomération. ■

Robert MUGNIER